

# **CONVENTION DE STAGE**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l'établissement d'accueil pour effectuer son stage d'études.

### **ARTICLE 1: LES PARTIES SIGNATAIRES**

### **ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT:**

Nom : ENSAM Casablanca, représenté par : ID-AAMER Hanane, en qualité de : Chef de service Recherche, coopération, partenariat et stages.

Téléphone : 00 212 522 564 222	E-mail: hanane.id-aamer@ensam-casa.ma
Et l'ENTREPRISE D'ACCUEIL :	
Nom:	
Représentée par :	en qualité de :
Téléphone:	E-mail:
Et l'ELEVE STAGIAIRE : Nom et prénom :	
Niveau:	Filière:

## ARTICLE 2: DEROULEMENT ET ENCADREMENT DU STAGE

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques du stagiaire. Le contenu et le déroulement de stage doit être défini conjointement par les responsables du stagiaire dans l'établissement d'enseignement et dans l'entreprise d'accueil, Toute modification des dates du stage ou du sujet donnera lieu à un avenant à la présente convention.

E-mail:

Période de Stage : Du Au Formule de stage :

Sujet de stage :

Téléphone:

#### ARTICLE 3: RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

Du fait de son statut, l'élève ingénieur stagiaire reste sous l'autorité et la responsabilité du chef de l'établissement d'enseignement. Cependant, pendant son stage, le stagiaire est soumis au règlement intérieur de la société, notamment en ce qui concerne la rémunération, la discipline, l'horaire du travail et les règles de confidentialité.

Le stagiaire peut être autorisé à quitter l'établissement d'accueil pendant la durée du stage pour lui permettre d'assister à certains cours/examens au sein de son établissement d'enseignement. Les dates d'absence doivent être portées à la connaissance du responsable de stage au sein de l'entreprise d'accueil et justifiées par une attestation livrée par l'établissement de formation.

Web: www.ensam-casa.ma Mail: contact@ensam-casa.ma



En matière de propriété intellectuelle et industrielle, le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur ainsi que les exigences de confidentialité fixées par l'entreprise et à ne pas faire de copie illicite des logiciels informatiques appartenant à l'entreprise ni implanter dans les systèmes internes à l'entreprise des logiciels de provenance externe.

### **ARTICLE 4: GRATIFICATION ET AVANTAGES EN NATURE**

Du fait de son statut, le stagiaire ne peut prétendre recevoir aucun salaire de l'établissement d'accueil. Toutefois, l'établissement d'accueil peut, s'il le souhaite, lui verser une gratification.

## Montant de gratification :

### Avantages en natures offerts

### **ARTICLE 5: ASSURANCE**

L'élève stagiaire au cours de son séjour à la société bénéficie d'une assurance responsabilité civile scolaire, contractée par lui-même, qui couvre tout incident qui pourrait se produire pendant la période du stage.

#### **ARTICLE 6: EVALUATION DU STAGE**

A l'issue du stage : Le stagiaire est tenu de fournir à l'établissement d'enseignement un rapport de stage dont une copie est communiquée à l'entreprise d'accueil et le chef d'entreprise délivre à l'intéressé une attestation de stage, les observations et évaluations recueillies doivent être transmises à la direction de son institution de formation.

### **ARTICLE 7: RESILIATION**

La présente convention, conforme à la législation et à la réglementation en vigueur, est portée à la connaissance de l'élève stagiaire qui doit donner son consentement aux clauses qu'elle contient. Au cas où le stagiaire ne se présente pas à la société, cette dernière avertira son institution dans les meilleurs délais.

En cas de manquement à la discipline de l'établissement d'accueil par le stagiaire, le responsable de stage de l'établissement d'accueil peut mettre fin au stage en informant le responsable du stagiaire au sein de l'établissement d'enseignement. Réciproquement, le stagiaire peut rompre la convention de stage après avoir informé de sa décision respectivement ses responsables de stage au sein de l'établissement d'accueil et de l'établissement d'enseignement.

Fait à : Casablanca Le 06/02/2024

**SIGNATURES** : Cachet et signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

L'Entreprise d'accueil	L'établissement de formation	Le stagiaire :

Av. Nile, 150, Grand Casablanca – Maroc Tél.: 00 212 522 564 222 Fax.: 00212 522 562 093

Web: www.ensam-casa.ma Mail: contact@ensam-casa.ma